

VOUS SOUHAITEZ DES INFORMATIONS OU VOUS INSCRIRE ?

Vous pouvez contacter la coordinatrice Marie-Claire ARTAUD-BOTTE

- Par téléphone : 01 42 17 74 19
- Par e-mail : marie-claire.artaud@neuroceb.org
- Par courrier : Association Neuro-CEB
- Plateforme de Ressources Biologiques - Hôpital de la Pitié-Salpêtrière
47 bd de l'Hôpital – 75651 Paris cedex 13



Un don généreux

Une procédure gratuite pour les donateurs et leurs familles

Grâce au soutien des **Associations de Malades** et des **Fondations de Recherche** depuis 2006, la **biobanque Neuro-CEB** recueille, après leur décès, le cerveau et la moelle épinière de personnes malades et non malades pour les mettre à disposition des chercheurs qui travaillent sur les maladies neurologiques.

La biobanque Neuro-CEB a pour missions de développer la recherche médicale sur le cerveau humain, d'améliorer le diagnostic des maladies neuroévolutives et de favoriser l'émergence de nouveaux traitements.

Consultez notre site internet: www.neuroceb.org



**JE DONNE MON CERVEAU POUR LA RECHERCHE MÉDICALE
SUR LES MALADIES NEUROÉVOLUTIVES**



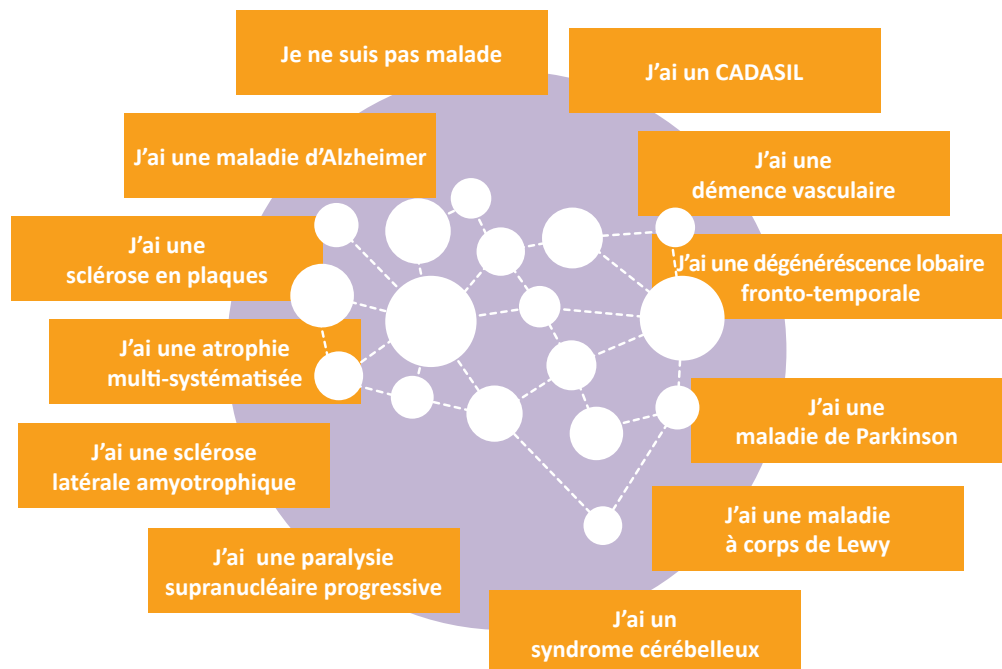
J'aide les chercheurs à mieux comprendre ces maladies

Je participe aux avancées de la recherche médicale

Je contribue à la découverte de nouveaux traitements

Qui peut donner son cerveau ?

Les personnes atteintes de maladies neuroévolutives et les personnes non malades peuvent donner leur cerveau.



Quand dois-je me décider ?

On peut décider de donner son cerveau à n'importe quel âge. Pour cela, il faut signer un consentement de son vivant qui autorise à organiser le prélèvement le moment venu. Ce consentement est révoquable à tout moment sur simple courrier.

Une carte de donneur témoigne du consentement signé :



Comment cela se passe-t-il ?

Au moment du décès, les proches ou le personnel soignant contactent la coordinatrice d'astreinte, qui se charge d'organiser le transport du corps et le prélèvement du cerveau. Grâce à notre réseau national d'experts neuropathologistes, le prélèvement du cerveau peut s'effectuer sur la France entière, dans un délai de 48 heures en moyenne. Nos experts ont également pour mission de réaliser des analyses sur les prélèvements pour préciser le diagnostic de la maladie.

Reprographie mairie de Toulouse SCHS

Après le prélèvement, ma famille peut-elle organiser des funérailles ?

Absolument. Après le prélèvement, le corps est à la disposition de la famille qui organise les funérailles selon ses souhaits. Il peut être transporté vers le lieu de départ ou vers tout lieu choisi dans la même région.

La trace du prélèvement est située dans des zones non exposées du corps. Le visage n'est pas affecté.

Nous prenons en charge tous les frais inhérents au don de cerveau (transports aller et retour, et prélèvement, à l'exception des funérailles).



A quel point mon cerveau est-il utile à la recherche ?

Un cerveau, c'est 10 ans de soutien à la recherche !

Les échantillons utilisés par les chercheurs sont très petits et ils sont conservés précieusement dans notre biobanque. Un seul cerveau peut ainsi alimenter de nombreux projets de recherche.

Ces projets de recherche d'excellence sont sélectionnés par notre Comité Médico-Scientifique, composé d'experts nationaux dans le domaine.

Depuis les années 80, les recherches réalisées grâce au don du cerveau ont permis des avancées majeures dans le domaine : description des maladies neuroévolutives, identification des molécules mises en cause, découverte des mécanismes délétères de ces pathologies etc.

Depuis sa création, la biobanque a pu soutenir plus de **200 projets de recherche** innovants et permettre ainsi la publication de plus de **100 articles dans des revues scientifiques internationales**.